

LETTRE D'INFORMATION

sur le projet éolien de Villamblain (45)

Mars 2022



VALOREM
L'ÉNERGIE D'AGIR

En accord avec le conseil municipal de Villamblain, notre société, VALOREM, a lancé l'étude d'un projet éolien sur la commune. Cette première lettre d'information vous en présente les grandes lignes.

VALOREM, UN PIONNIER DE L'ÉOLIEN EN FRANCE

Groupe français indépendant, VALOREM accompagne les territoires dans la **valorisation de leurs ressources énergétiques renouvelables** depuis 1994.

Ses 350 collaborateurs développent, construisent et exploitent des parcs **éoliens, solaires, hydroélectriques**, des écosystèmes en **hydrogène vert**.

Forte de ses implantations régionales, VALOREM oeuvre pour une **transition énergétique partagée avec le territoire**.



LIMITER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE AVEC LES RENOUVELABLES

« Pour lutter contre le réchauffement climatique, nous devons réduire nos consommations et changer de modes de production d'énergie. **Les énergies renouvelables** (hydroélectricité, éolien, solaire, méthanisation...) **n'émettent pas de gaz à effet de serre lorsqu'elles produisent de l'électricité**. Elles s'appuient sur des ressources naturelles qui ne dégradent pas notre planète.

En France, l'électricité produite par des énergies renouvelables complète la production d'électricité des centrales nucléaires et des centrales à combustibles fossiles. Toutes ces énergies composent le bouquet énergétique français. **La part des énergies renouvelables devra doubler dans ce bouquet pour atteindre 40 % de la consommation d'électricité d'ici 2030** (objectif de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte). »

Extrait du guide ADEME «Le changement climatique en 10 questions» Août 2019

À SAVOIR

95 % Une éolienne produit de l'électricité 95% du temps. On peut prévoir sa production 3 jours à l'avance.

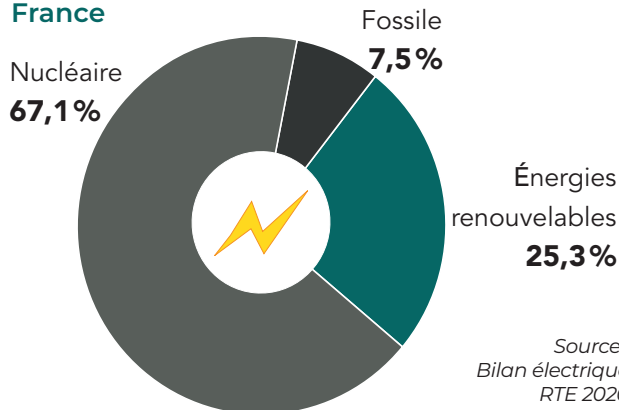
25 % C'est le "facteur de charge" moyen d'une éolienne : le rapport entre ce qu'elle produit réellement et ce qu'elle produirait en fonctionnant à puissance maximale constamment.

20/30 ans C'est la durée de vie d'une éolienne.

90 % Une éolienne se recycle à 90%.

8,2% C'est la consommation d'électricité couverte par la production éolienne en année glissante

Répartition de la production d'électricité en France



Source :
Bilan électrique
RTE 2020

18 209 MW

Puissance éolienne terrestre raccordée

35 600 MW

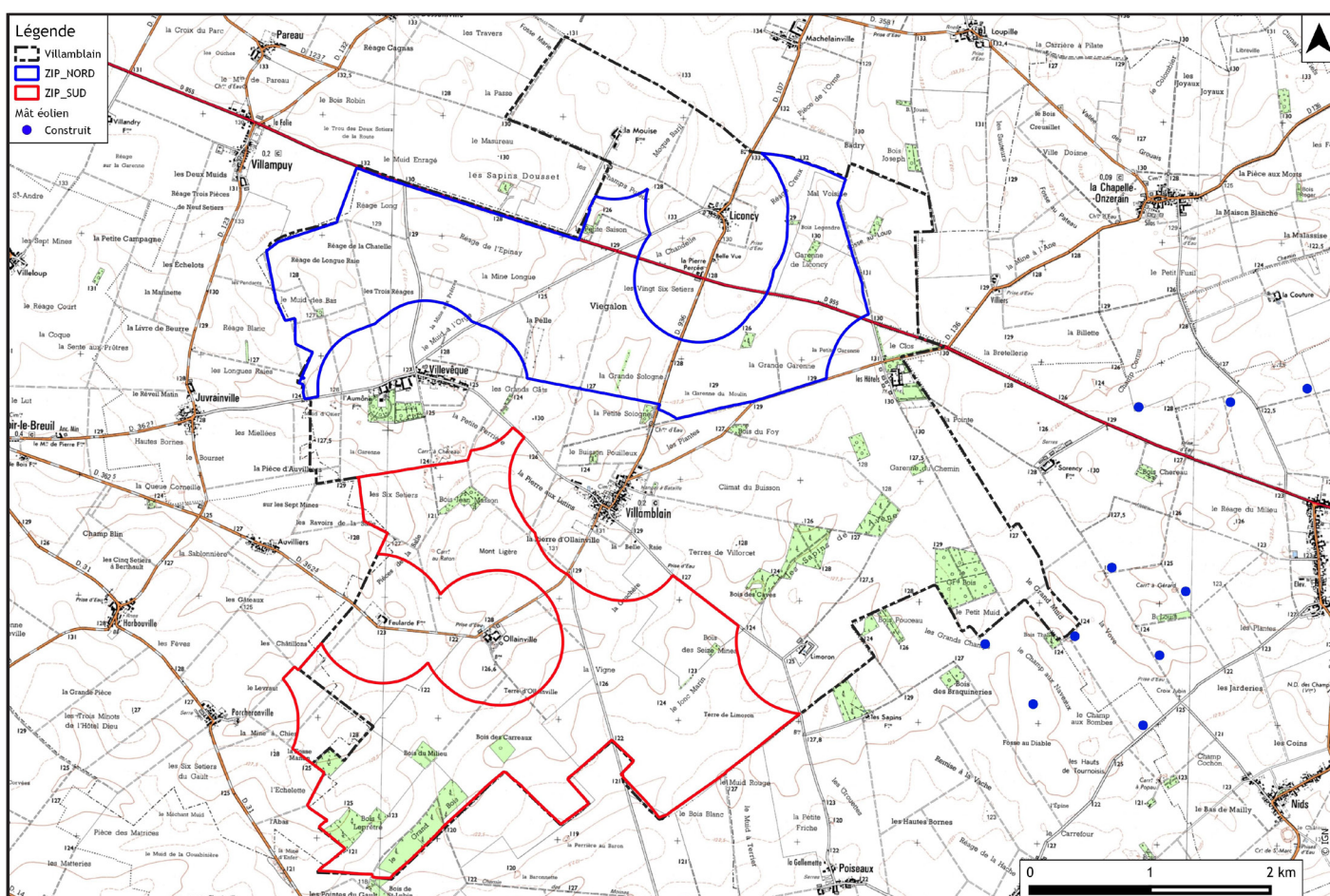
Objectif 2028 d'éolien terrestre fixé par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie

Source : Panorama électricité renouvelable juin 2021



Avec la récente évolution des contraintes aéronautiques, VALOREM a identifié **2 zones sur votre commune** présentant les atouts nécessaires à l'installation d'éoliennes :

- Un éloignement d'au moins 500 m des habitations, comme la réglementation française l'impose,
- Une bonne exposition au vent dominant,
- La possibilité de raccorder le parc au réseau électrique,
- Aucune contrainte majeure liée à l'environnement ou à la réglementation.



Zone d'implantation potentielle du projet éolien de Villamblain

Le développement d'un projet éolien s'étale sur plusieurs années, depuis l'identification d'un site jusqu'à l'exploitation du parc puis son démontage.

Parce que l'évolution du territoire est l'affaire de tous, VALOREM rencontre les élus et demande l'**accord du conseil municipal** avant de lancer la faisabilité du projet. Après une présentation du projet et de l'énergie éolienne, le conseil de Villamblain a délibéré favorablement en avril 2021.

LETTRE D'INFORMATION

sur le projet éolien de Villamblain

L'ÉNERGIE
D'AGIR



Pré faisabilité	Faisabilité	Autorisations	Construction	Exploitation
2021 Pré-études sur le vent et le raccordement électrique, recherche de contraintes liées à l'environnement et à la réglementation Présentation au conseil municipal Échanges avec les services de l'État	2022 - ... (14 à 24 mois) Etudes : potentiel de vent // milieu humain (acoustique, paysage) // milieu naturel (faune, flore, oiseaux, chauve-souris...) Validation du projet avec les services de l'État et les élus	18 à 30 mois Demande d'autorisation administrative Enquête publique et avis des communes alentour Arrêté d'Autorisation Environnementale Unique délivré par le Préfet	12 à 24 mois Obtention d'un tarif d'achat, financement du projet Raccordement au réseau public Travaux de terrassement, fondations, raccordement inter-éolien, montage des éoliennes... Tests de mise en service	Pendant au moins 20 ans Suivi d'exploitation et maintenance des éoliennes Et après ? Démontage du parc et remise en état du site ou changement des éoliennes

L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ : IDENTIFIER LES SPÉCIFICITÉS DU SITE

L'étude de faisabilité analyse très précisément les **spécificités de votre territoire au travers de différentes thématiques**. Elle est réalisée par une équipe composée d'experts indépendants (naturalistes, paysagistes, acousticiens, géomètres...). A l'issue de ces études, VALOREM déterminera **l'emplacement et les caractéristiques des éoliennes**. Tout en assurant une production d'électricité optimale, **l'implantation du projet éolien** respectera les recommandations de ces experts et des services de l'État.



Le potentiel éolien

Un mât de mesure du vent sera installé sur site en avril prochain. Les données récoltées seront corrélées avec celles des stations Météo France environnantes afin de déterminer **la vitesse moyenne et les directions du vent** à hauteur de pale puis estimer **la production électrique du futur parc**. Ces éléments nous guident pour choisir l'implantation des éoliennes et sélectionner les technologies les mieux adaptées au vent présent sur le site.



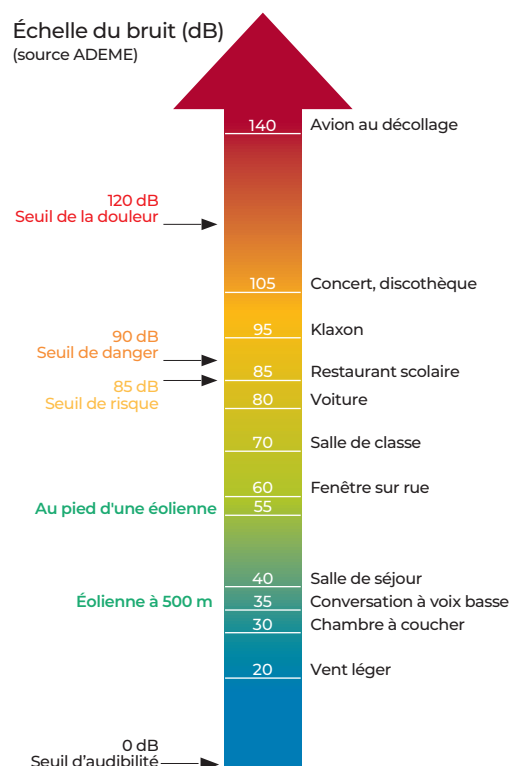
L'étude acoustique

La loi française est extrêmement ferme et respectueuse des riverains des parcs éoliens. Au niveau des habitations les plus proches, **l'émergence sonore générée par les éoliennes ne doit pas être supérieure à 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit** par rapport au bruit initial (avant l'implantation des turbines). Après la mise en service du parc éolien, une campagne de mesures acoustiques **vérifiera le respect de cette réglementation**, et, si besoin, demandera l'adaptation du fonctionnement des éoliennes.

Pour cela, il nous faut connaître avec précision le niveau de bruit ambiant existant actuellement. Cette année, **des sonomètres seront donc installés au niveau des habitations proches de la zone d'étude**.



Échelle du bruit (dB)
(source ADEME)



LETTRÉ D'INFORMATION

sur le projet éolien de Villamblain



L'étude environnementale

Pendant un cycle biologique annuel, **des spécialistes recensent les différentes espèces**, enregistrent leur occupation du site et analysent les impacts potentiels du futur parc éolien. Les premiers diagnostics ont débuté en fin d'été et se poursuivent actuellement.

Le déroulement d'une étude naturaliste s'organise autour de 3 grands thèmes :



Ornithologue en observation

>> Les oiseaux

Durant une année, des ornithologues observent les oiseaux. Selon la saison, la fréquence de leurs visites varie d'une fois tous les mois à une fois tous les 15 jours.

>> Les chauves-souris

Une fois le soleil couché, des chiroptérologues identifient les chauves-souris en écoutant leurs ultrasons. Ils sont équipés d'instruments de mesure spécifiques et de lampes torches.

>> La flore et la petite faune

Des botanistes et des spécialistes de la faune inventorient les plantes et les animaux terrestres (amphibiens, insectes, reptiles, etc.). Ils parcourent le secteur à pied durant la journée, au printemps puis au début de l'été.



Détecteur d'infrasons



L'étude paysagère

Un expert paysagiste analyse **les éléments structurant le paysage local** (relief, hydrologie, voies de communication, patrimoine, projets et parcs éoliens, lignes électriques, châteaux d'eaux...). Il détermine ensuite les **points de vue emblématiques** et propose des scénarios d'implantation intégrant au mieux les éoliennes au paysage.

UN FINANCEMENT CITOYEN AU PRINTEMPS

Depuis 2012, VALOREM propose aux habitants de flécher une partie de leur épargne vers ses projets d'énergies vertes. **4 900 citoyens ont ainsi investi plus de 17 millions d'euros** à nos côtés.

Au printemps, vous pourrez accompagner le développement du projet éolien de Villamblain en participant au financement de l'étude de vent. Comme pour toutes nos levées de fonds, **des conditions préférentielles seront réservées aux riverains.**

Pour plus d'informations sur le financement citoyen, vous pouvez d'ores et déjà vous connecter sur **monparcvalorem.com**

MON PARC
VALOREM
par Lendosphere.com



Votre contact VALOREM

Émile ROULEAU, chef de projets // 06 20 25 37 29
emile.rouleau@valorem-energie.com

Thierry HAAS, responsable VALOREM Nantes
06 20 76 14 83 // thierry.haas@valorem-energie.com

VALOREM - 1 Rue Eugène Varlin 44100 Nantes



Lettre d'information
Mars 2022

Commune de Villamblain
Directeur de la publication et
impressions : VALOREM
www.valorem-energie.com